

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-039 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2023, le jeudi 2 mars, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 23 février 2023 - Secrétaire de séance : Jean-Pierre GAGNE

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 54 - Nombre de pouvoirs : 10 - Nombre de votants : 64

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Pascal BONETTI, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Laurent BOU, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET (*jusqu'à la délibération n°2023-039*), Claire ANDRÉ (*jusqu'à la délibération n°2023-034*), Roland VEILLARD, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER (*jusqu'à la délibération n°2023-034*), Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Jean-Luc RAMEL (*jusqu'à la délibération n°2023-028*), Elisabeth LAROCHE, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Frédéric BARDOT, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY, Pierre BOILEAU, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (*jusqu'à la délibération n°2023-029*), Fabrice VENET (*jusqu'à la délibération n°2023-030*), Marie-Claude REGACHE (*jusqu'à la délibération n°2023-030*), Sylviane BOUCHARD, Murielle KIRCHHOFF, Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Françoise GIRAUDET (*jusqu'à la délibération n°2023-035*), Françoise VEYSSET-RABILLOU, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Gisèle LEVRAT (à Christian LIMOUSIN), Sylvie RIGHETTI-GILOTTE (à Laurent REYMOND-BABOLAT), Stéphanie JULLIEN (à Walter COSENZA), Alexandre NANCHI, (à Dominique DALLOZ), Viviane VAUDRAY (à Agnès OGERET), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Alex PELLETIER (à Jean-Luc RAMEL), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET), Jean ROSET (à Patrick BLANC), Gilbert BOUCHON (à Denis JACQUEMIN).

Etaient excusés et suppléés : Maël DURAND (par Coraline BABOLAT), Pascal PAIN (par Pierre BOILEAU), Patrick MILLET (par Murielle KIRCHHOFF).

Etaient excusés : Sylvie SONNERY, Joël MATHY, Jean MARCELLI, Josiane CANARD, Nazarello ALONSO.

Etaient absents : Antoine MARINO MORABITO, Ludovic PUIGMAL, Jean PEYSSON, Cyril DUQUESNE, Mohammed EL MAROUDI, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Gaël ALLAIN.

Objet : Création d'une aide au transport pour les visites pédagogiques des installations de traitement des déchets

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 20 février 2023 ;

M. André MOINGEON, vice-président, rappelle que les ordures ménagères produites par les habitants sont collectées séparément, avec d'une part les emballages et papiers à recycler et, d'autre part, les ordures ménagères résiduelles.

Chaque flux de déchets ainsi collecté est ensuite acheminé vers une installation de traitement adaptée pour y être traité conformément à la réglementation.

Ainsi, les emballages et papiers à recycler sont aujourd'hui orientés vers le centre de tri TRIVALO69 (entreprise PAPREC), situé à Chassieu.

La CCPA étant adhérente à deux syndicats de traitement, les ordures ménagères résiduelles quant à elles sont acheminées vers deux exutoires selon leur origine géographique :

- Pour les communes de Bénonces, Briord, Inimond, Lhuis, Lompnaz, Marchamp, Ordonnaz, Seillonnaz et Serrières-de-Briord : l'unité de valorisation énergétique du SITOM nord Isère, localisée à Bourgoin-Jallieu (38).
- Pour toutes les autres communes de la CCPA : l'unité de tri mécano-biologique OVADE du Syndicat de traitement ORGANOM, localisée à Viriat (01).

.../...

Chacune de ces trois installations de traitement des déchets propose des visites pédagogiques à destination du jeune public, notamment.

M. André MOINGEON précise que la sensibilisation des usagers et plus particulièrement du jeune public revêt une importance particulière pour optimiser les résultats de la collectivité en permettant aux usagers de mieux connaître le devenir des déchets qu'ils produisent.

Il propose donc que la CCPA prenne en charge le transport par car des élèves, à hauteur de 75 % de la dépense engagée, en donnant priorité aux classes des écoles primaires (tout en laissant la possibilité de soutenir également les demandes des collèges et lycées). Le prérequis pour bénéficier d'une aide au transport serait la réalisation par la classe, au cours de l'année scolaire, d'un projet pédagogique sur le thème de la gestion des déchets, notamment en lien avec les animations proposées par la CCPA.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE la prise en charge partielle (à hauteur de 75 % de la dépense engagée) des frais de transport par car des élèves à destination des sites de traitement TRIVALO69, unité de valorisation énergétique du SITOM nord Isère et OVADE du syndicat ORGANOM, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023. Les demandeurs feront l'avance du financement auprès du transporteur. Le remboursement partiel de leurs dépenses engagées s'effectuera en juillet de chaque année, sur présentation des factures acquittées, pour l'année scolaire écoulée.
- PRECISE que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre « 65 - Autres charges de gestion courante ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 7 mars 2023

Publiée le **09 MARS 2023**

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

